Dimanche 7 Mai 2017

VIDE-GRENIER

BOURGNEUF EN RETZ

De 9h à 18h

EXTERIEUR

SALLE DE SPORT

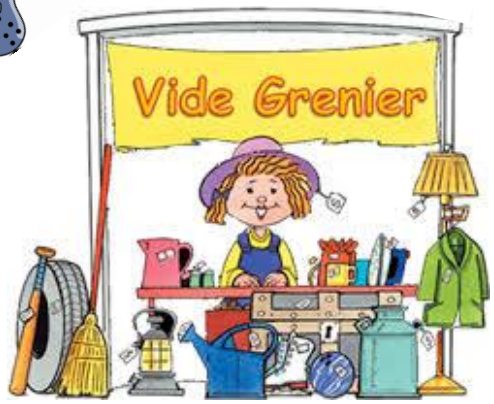

Réservation au : 06. 61. 01. 43. 77 ou musiksamba@gmail.com

Installation à partir de 7 h – Réservation obligatoire – Tarif 3€ le mètre

BAR ET RESTAURATION SUR PLACE

Organisé par la Section musique Samba de Bourgneuf en Retz

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION VIDE-GRENIER (à conserver)

Organisé par la Section Musique Samba de Bourgneuf en Retz

Le Dimanche 7 mai 2017 – extérieur salle de sport de Bougneuf en Retz

ART 1 : Les exposants doivent respecter le règlement de la manifestation.

ART 2 : Pour avoir accès aux emplacements, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription au préalable et ce lors de l'inscription. Toute demande d'inscription non accompagnée des documents demandés sera déclarée non conforme et mise en attente de(s) pièces manquantes jusqu'au 6 mai 2017. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir des documents suivants le jour même :

Pour les professionnels : une copie d'un extrait d'inscription au registre du commerce et une copie de la pièce d'identité.

Pour les particuliers : d'une pièce d'identité ; dont la copie aura été envoyée à l'inscription.

ART 3 : L'accès à l'emplacement pour le déballage, ne peut se faire qu'accompagné d'une personne responsable de l'organisation.

ART 4 : Le déballage a lieu le matin de 7h à 9h uniquement, les véhicules peuvent accéder à l'aire d'exposition.

ART 5 : Le vide-grenier est ouvert au public sur l'extérieur de la salle omnisport de 9h à 18h.

ART 6 : L'emplacement se fait au mètre linéaire de façade, il est possible de garder son véhicule sur place, dans ce cas prévoir le nombre de mètres nécessaire et le préciser lors de l'inscription. (Profondeur entre 3 et 5 mètres).

ART 7 : Le prix de l'emplacement est de 3€ le mètre linéaire dans la limite des places disponibles au plus tard le 6 mai 2017 inclus.

ART 8 : Les emplacements sont loués sans matériels, les exposants doivent prévoir les équipements de leur stand et ont l'obligation de le laisser propre.

ART 9 : Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur. Ils doivent être couverts par leur assurance. Ils doivent être en mesure de produire, le jour même et à la demande des organisateurs, une attestation d'assurance responsabilité civile ou professionnelle.

ART 10 : La section Musique Samba n'est pas responsable des détériorations, des vols.

ART 11 : Il ne sera effectué aucun remboursement des frais d'inscriptions, même en cas d'intempéries.

ART 12 : Compte tenu de la réglementation en vigueur, ne seront pas autorisés à la vente : les objets malpropres ou dangereux, les armes et munitions, l'alcool et les animaux vivants.

ART 13 : Seul l'organisateur se réserve le droit de tenir un stand buvette, restauration et confiserie.

ART 14 : L'inscription au vide-grenier du 7 mai 2017 entraine l'acceptation sans réserve du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DU 7 MAI 2017

(À renvoyer avec votre règlement avant le 6 mai 2017 inclus)

Section Musique Samba, chez Mme Pédeau, La Croix Minuit, Route d'Arthon, Bourgneuf en Retz, 44580 Villeneuve en Retz

NOM – PRENOM : ……

Société / Association : ……

Adresse : ……

Code Postal : …….. Ville : ……

Téléphone (joignable le jour de la manifestation) : ……

E-Mail : ……

NOM – PRENOM de la /des personne (s) présente (s) le jour de la manifestation :

……

……

Pour les particuliers :

Déclare sur l'honneur en tant que particulier :

- De ne pas être commerçant
- De ne vendre que des objets personnels usagés (Art. L310-2 du Code du Commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal)
- Atteste être titulaire de la pièce d'identité n° ……(copie jointe)

Pour les Professionnels :

Déclare sur l'honneur en tant que professionnel :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art.327-1 du Code Pénal)
- Atteste être titulaire de la pièce d'identité n°…….. (copie jointe)
- Pour les commercants : inscription au RCS n° …….. (copie jointe)

Je soussigné ……

- Sera présent le dimanche 7 mai 2017 au vide-grenier, sur le parking de la salle omnisport de Bourgneuf en Retz à partir de **7h**.
- Réserve (**entourer** le choix) :

  3 6 9 12 15 18 21

  Mètres linéaires, au tarif le 3€ le mètre.
- Joint le règlement de …… par : ☐ chèque bancaire (à l'ordre de Section Musique Samba) ou ☐ en espèces.

NB : Les dossiers reçus sans règlement ne seront pas pris en considération.

Date et signature :